

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 février 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Guy MATTEONI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-France DROPY OURET - Marie-Josée BATTISTA représentée par Isabelle SAVON - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par André GLINKA-HECQUET - Nicole BOUILLLOT représentée par Alain CHOPIN - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Gérard CHENOZ représenté par Solange BIAGGI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Arlette FRUCTUS représentée par Monique CORDIER - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine GOELZER représentée par Claudette MOMPRIVE - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Nathalie PIGAMO - Marcel MAUNIER représenté par Jeanne MARTI - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy MATTEONI - Christyane PAUL représentée par Michèle EMERY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Laurence LUCCIONI - Carine ROGER représentée par Martine RENAUD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Jocelyne TRANI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Cédric URIOS représenté par Richard FINDYKIAN - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Nadia BOULAINSEUR - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VU 032-032/18/CT

■ Approbation des conventions de financement pour le projet inter-bailleurs Habitat Marseille Provence et Nouveau Logis Provençal de gestion urbaine et sociale renforcée
DGDU 18/16200/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le patrimoine de l'Office Habitat Marseille Provence (HMP) et de l'ESH Nouveau Logis Provençal (NLP) compte des résidences occupées en grande partie par des populations d'origine tsigane sédentarisées, en grande précarité.

Ces sites font l'objet depuis plusieurs années d'une attention particulière de la part des institutions et des acteurs de terrain. Ils ont notamment fait l'objet d'études sociales et urbaines, d'interventions sur le bâti ou sur les espaces extérieurs, d'accompagnement social spécifique ainsi que de projets de gestion urbaine de proximité.

Le projet de gestion urbaine et sociale renforcée sur le parc social d'Habitat Marseille Provence et de Nouveau Logis Provençal propose, depuis 2016, de mettre en œuvre une mission d'assistance inter-bailleurs structurée dans la durée, pour répondre aux besoins et aux difficultés souvent lourdes rencontrées par les familles, de favoriser leur accès et leur maintien dans le logement, d'assurer un fonctionnement des résidences et une gestion adaptée, et d'aider les acteurs sociaux et éducatifs de proximité à évoluer vers des pratiques professionnelles plus appropriées.

Cette mission s'organise principalement autour des 4 grands champs :

- la mise en place d'une veille sociale,
- la mise en œuvre d'une gestion locative et technique renforcée,
- le soutien à la gestion urbaine de proximité,
- le développement d'actions participatives et le soutien des initiatives collectives des habitants

Elle s'appuie sur la constitution d'une équipe pluridisciplinaire composée d'opérateurs spécialisés (associations AMPIL, ALOTRA, La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13 gestionnaire du centre social les Musardises et Réseaux 13) qui apportent chacun une ingénierie dans un champ d'action particulier.

Ce projet proposé et développé conjointement par Habitat Marseille Provence et Nouveau Logis Provençal bénéficie du soutien financier depuis 2016 du Fonds de soutien à l'innovation de la Caisse de Garantie pour le Logement Locatif social (CGLLS), après avoir été lauréat de l'Appel à Projets national de l'USH/ Etat « 10 000 logements accompagnés ».

Fort de ces constats, et compte tenu de la complexité de l'intervention sociale et urbaine sur certains sites, les partenaires signataires du Contrat de ville 2015-2020 du territoire Marseille Provence ont soulevé l'enjeu de porter une stratégie ambitieuse et innovante de gestion de site.

Celle-ci concerne les résidences Ruisseau Mirabeau dans le 15^{ème} arrondissement, St Joseph Vieux Moulin dans le 14^{ème}, la Renaude, Hérodote, le Petit Séminaire et Malpassé dans le 13^{ème}.

Signé le 13 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

Pour garantir cette stratégie intégrée et partenariale, la Direction de la Politique de la Ville assure une mission de coordination entre les bailleurs avec l'appui de l'ARHIM PACA & Corse et de l'Union Sociale pour l'Habitat.

A travers cette coordination, la Direction de la Politique de la Ville structure le partenariat institutionnel de la cohésion sociale et du renouvellement urbain autour des bailleurs et des acteurs locaux, assure le suivi, l'évaluation, et la capitalisation des actions tout au long de ce projet.

Celui-ci se décline de manière spécifique sur chaque site de manière à s'adapter aux populations et au contexte social et urbain des territoires.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de conclure une convention pour une durée d'un an avec HMP et NLP ainsi que d'approuver la participation de la Métropole de 50 000 euros pour chacune d'entre elles.

Le plan de financement est le suivant :

Habitat Marseille Provence (HMP) - résidences d'habitat social de Malpassé, Petit Séminaire, Renaude-Hérodote et St Joseph Vieux Moulin

Plan de financement 2018	Total en euros	Pourcentage
HMP	208 115	29%
Appel à projets USH "10000 logements accompagnés" / Fonds Innovation sociale CGLLS	199 998	28%
Etat (ACSE / CGET)	77 515	11%
Département	181 590	25%
Métropole (Direction Politique de la ville)	50 000	7%
Total recettes prévisionnelles	717 218	100%

Nouveau Logis Provençal (NLP) - résidence d'habitat social de Ruisseau Mirabeau :

Plan de financement 2018	Total en euros	Pourcentage
NLP	164 685	28%
Appel à projets USH "10000 logements accompagnés" / Fonds Innovation sociale CGLLS	199 998	34%
ANRU isolé	46 824	8%
Etat (ACSE / CGET)	58 665	10%
Département	59 760	10%
Métropole (Direction Politique de la ville)	50 000	9%
Total recettes prévisionnelles	579 932	100%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Signé le 13 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient d'approuver les conventions de financement du projet de gestion sociale et urbaine renforcée avec les bailleurs sociaux Habitat Marseille Provence et Nouveau Logis Provençal .

DELIBERE

Article 1 :

Sont approuvées les conventions passées avec Habitat Marseille Provence et Nouveau Logis Provençal relatives au projet inter-bailleurs de gestions sociale et urbaine renforcée ainsi que la participation de la Métropole d'un montant total de 100 000 euros, dont 50 000 euros versés à HMP et 50 000 euros versés à NLP.

Article 2

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer les conventions précitées ainsi que tous documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence – Sous Politique E110 – Nature 6574 - Fonction 52.

Présents	103
Représentés	36
Voix Pour	126
Voix Contre	0
Abstentions	13

Adoptée

Se sont abstenus :

_René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU - Michel CATANEO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC